

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **19 août 2025 à 19:30** en la Salle du conseil située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, à laquelle sont présents : la mairesse, M^{me} Liza Poulin, M^{mes} Marie-Claude Perron, Nicole Ruel, Michèle Murray, Marie-Claude Collin, MM. David Malenfant, Serge Paquette, Philippe Magnenat, Francis Allaire, Patrick Marineau, Stéphane Bertrand, Stéphane Dufour et Jean-François Pinard, conseillers.

Assistent également à l'assemblée, Chantal Gauvreau, directrice générale, Annie Lévesque, directrice du Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique, Patrick Lépine, directeur du Service du génie, Maxime Gendron, directeur adjoint du Service de la Sécurité incendie, Michel Dicaire-Acosta, conseiller stratégique et relations intergouvernementales et Patrick St-Amour, directeur des Services juridiques et greffier.

À 19 h 35, Madame la Mairesse ouvre et préside la séance.

MOT DE LA MAIRESSE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

RÉSOLUTION...
2025-08-390

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec les modifications suivantes :

Retrait à l'ordre du jour :

- 16.2 Acceptation de travaux – Réfection complète du passage à niveau du chemin du Plan-Bouchard – EXO – Dossier 7210-2023-021

Ajouts à l'ordre du jour :

- 18.1 Acceptation de proposition – Verdissement urbain
- 18.2 Acceptation de soumission – Dossier SA2025-069 P – Fourniture et installation d'un abri extérieur permanent
- 18.3 Modification de contrat – Dossier SG2025-016 P – Mise en valeur du corridor écologique de Chambéry

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-08-391

APPROBATION – PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2025

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du **8 juillet 2025**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-08-392

APPROBATION – RÈGLEMENT 1416-18

ATTENDU QU'en date du 8 juillet 2025, le conseil municipal adoptait le *Projet de Règlement 1416-18*;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 18 août 2025 à 18 heures;

ATTENDU QUE ce règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu d'approuver le *Règlement 1416-18 modifiant le Règlement 1416 concernant l'adoption du plan d'urbanisme révisé 2009 de la Ville de Blainville*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-08-393

APPROBATION – RÈGLEMENT 1418-196

ATTENDU QU'en date du 8 juillet 2025, le conseil municipal adoptait le *Projet de Règlement 1418-196*;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 18 août 2025 à 18 heures;

ATTENDU QUE suite à la consultation publique, des modifications ont été apportées au *Projet de Règlement 1418-196*;

ATTENDU QUE ce règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu d'approuver le *Règlement 1418-196 modifiant le Règlement 1418 de zonage*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-08-394

APPROBATION – RÈGLEMENT 1423-45

ATTENDU QU'en date du 8 juillet 2025, le conseil municipal adoptait le *Projet de Règlement 1423-45*;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 18 août 2025 à 18 heures;

ATTENDU QUE suite à la consultation publique, des modifications ont été apportées au *Projet de Règlement 1423-45*;

ATTENDU QUE ce règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu d'approuver le *Règlement 1423-45 modifiant le Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-08-395

**APPROBATION – SECOND PROJET
DE RÈGLEMENT 1418-197 P2**

ATTENDU QU'en date du 8 juillet 2025, le conseil municipal adoptait le *Premier projet de Règlement 1418-197 P1*;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 2 et 3 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu ce jour à 19 h 15.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et résolu d'approuver le *Second projet de Règlement 1418-197 P2 modifiant le Règlement 1418 de zonage*.

QUE ce second projet soit présenté aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire et qu'un résumé des objets du projet et des étapes à suivre pour faire une demande soit disponible au bureau des Services juridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-08-396

**APPROBATION – SECOND PROJET
DE RÈGLEMENT 1418-199 P2**

ATTENDU QU'en date du 8 juillet 2025, le conseil municipal adoptait le *Premier projet de Règlement 1418-199 P1*;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 2 et 3 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu ce jour à 19 h 15.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu d'approuver le *Second projet de Règlement 1418-199 P2 modifiant le Règlement 1418 de zonage*.

QUE ce second projet soit présenté aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire et qu'un résumé des objets du projet et des étapes à suivre pour faire une demande soit disponible au bureau des Services juridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-08-397

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DU 15 JUILLET 2025**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du **15 juillet 2025** du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-08-398

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2025-0100
CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE POUR PERSONNES AÎNÉES –
HABITATION COLLECTIVE DE TYPE H4 (OBJETS MULTIPLES)
CHEMIN DU PLAN-BOUCHARD
(LOT 6 696 311)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **25-07-06.1** du 15 juillet 2025 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu d'accorder au lot **6 696 311** du Cadastre du Québec (*chemin du Plan-Bouchard*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE :**

Pour le bâtiment principal :

- **Une marge avant d'un mètre du côté du chemin du Plan-Bouchard**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone P-586, de l'annexe B, du *Règlement 1418 de zonage*, une marge avant minimale de 6 mètres est prescrite;
- **Une marge avant de 2,5 mètres du côté de la rue de la Mairie**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone P-586, de l'annexe B, du *Règlement 1418 de zonage*, une marge avant minimale de 6 mètres est prescrite.

Pour l'aménagement du terrain :

- **Des bacs semi-enfouis**, alors que le *Règlement 1418 de zonage* prescrit que les habitations collectives (H4) de 24 logements et plus ou de 6 étages et plus doivent être pourvues d'une chute à matières résiduelles avec conteneur situé à l'intérieur du bâtiment;
- **Un bac semi-enfouis d'une capacité de 5 000 litres pour les ordures**, alors que le *Règlement 1418 de zonage* prescrit que la capacité totale des bacs installés sur une propriété doit être d'au moins 125 litres par logement desservi, soit 8 750 litres;
- **Une aire d'isolement de l'aire de stationnement comportant moins de 50 % de sa superficie végétalisée**, alors que le *Règlement 1418 de zonage* l'exige;
- **L'absence d'îlots de verdure aux extrémités d'une rangée de cases de stationnement**, alors que le *Règlement 1418 de zonage* l'exige;
- **L'absence d'arbres dans des îlots de verdure**, alors que le *Règlement 1418 de zonage* prescrit que l'équivalent de 1 arbre par tranche de 11 m² de superficie d'un îlot de verdure doit être planté;
- **Des îlots de verdure d'une superficie inférieure à 11 m² et d'une largeur inférieure à 2,5 mètres**, alors que le *Règlement 1418 de zonage* le prescrit;
- **Une partie du terrain en pavé**, alors que le *Règlement 1418 de zonage* prescrit que toutes les parties d'un terrain non occupées par un bâtiment, une construction, un ouvrage, un équipement, une aire de stationnement, un boisé ou un aménagement paysager doivent être recouvertes de gazon ou de plantes couvre-sol;
- **Une aire de stationnement comportant 41 cases de stationnement, soit un ratio de 0,6 case par logement**, alors que le *Règlement 1418 de zonage* prescrit que le nombre minimal de cases de stationnement que doit comporter une aire de stationnement est de 0,8 case par logement pour une habitation collective (H4), soit 56 cases;
- **Une proportion d'espace végétalisé de 25 %**, alors que le *Règlement 1418 de zonage* prescrit qu'un minimum de trente pour cent (30 %) de la superficie totale du terrain doit être aménagé en espace végétalisé.

Le tout, selon les conditions suivantes :

- Que ces dérogations soient conditionnelles à ce que l'usage soit « Habitation 4 habitations collectives supervisées ou non supervisées »;

- Que le boisé adjacent fasse l'objet de mesures de protection particulières par l'installation de clôtures avant le début de tous travaux de construction, et que ces mesures soient maintenues pour toute la durée des travaux;
- Que l'éclairage extérieur soit dirigé sous la ligne d'horizon et conçu de façon à ne pas être nuisible pour l'environnement immédiat;
- Qu'une zone tampon comportant des arbres conifères et feuillus en quinconce et dépourvus de toute construction soit prévue à la limite du terrain adjacent aux habitations unifamiliales isolées;
- Que toutes les mesures nécessaires soient prises afin de préserver l'arbre situé sur le chemin du Plan-Bouchard et que ce dernier fasse l'objet de mesures de protection particulières par l'installation de clôtures et de cages de protection, avant le début de tous travaux de construction, et que ces mesures soient maintenues pour toute la durée des travaux.

QUE le *Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

M. Jean-Marc Limare demande où est situé le terrain visé par la dérogation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2025-08-399**

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE – DEMANDES 2025-00088, 2025-00097, 2025-00098, 2025-00099, 2025-00087, 2025-00096, 2025-00089, 2025-00086, 2025-00094, 2025-00085, 2025-00083, 2025-00091 ET 2025-00093**

ATTENDU les recommandations du 15 juillet 2025 du Comité consultatif d'urbanisme touchant les projets suivants :

PIIA – 2025-00088	386, boulevard du Curé-Labelle Modification extérieure – Bâtiment commercial Recommandation C.C.U. 25-07-05.1 et plans (Annexe A)
PIIA – 2025-00097	99 à 105, rue de Bellevue Nouvelle construction – Habitation multifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 25-07-05.2 et plans (Annexe B)
PIIA – 2025-00098	107 à 113, rue de Bellevue Nouvelle construction – Habitation multifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 25-07-05.3 et plans (Annexe C)
PIIA – 2025-00099	117 à 123, rue de Bellevue Nouvelle construction – Habitation multifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 25-07-05.4 et plans (Annexe D)
PIIA – 2025-00087	16, rue du Mont-Blanc Nouvelle construction – Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 25-07-05.5 et plans (Annexe E)
PIIA – 2025-00096	21, rue du Mont-Blanc Nouvelle construction – Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 25-07-05.6 et plans (Annexe F)
PIIA – 2025-00089	24, rue du Mont-Blanc Nouvelle construction – Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 25-07-05.7 et plans (Annexe G)
PIIA – 2025-00086	5, rue de Montjay Nouvelle construction - Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 25-07-05.8 et plans (Annexe H)

PIIA – 2025-00094	10, rue de Montjay Nouvelle construction – Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 25-07-05.9 et plans (Annexe I)
PIIA – 2025-00085	30, rue de Montjay Nouvelle construction – Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 25-07-05.10 et plans (Annexe J)
PIIA – 2025-00083	45, rue de Montjay Nouvelle construction – Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 25-07-05.11 et plans (Annexe K)
PIIA – 2025-00091	49, rue de Montjay Nouvelle construction – Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 25-07-05.12 et plans (Annexe L)
PIIA – 2025-00093	9, boulevard de la Seigneurie Est, local 18 BISTRO LE TRÉSOR Enseignes murale et détachée Recommandation C.C.U. 25-07-05.13 et plans (Annexe M)

ATTENDU QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu d'approuver les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets **2025-00088, 2025-00097, 2025-00098, 2025-00099, 2025-00087, 2025-00096, 2025-00089, 2025-00086, 2025-00094, 2025-00085, 2025-00083, 2025-00091 et 2025-00093** sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans sont joints à la présente résolution comme **Annexes « A à M »** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... 2025-08-400	AUTORISATION DE SIGNATURE LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (S.C.F.P.) SECTION LOCALE 2301, COLS BLEUS
--	--

ATTENDU le projet de lettre d'entente **2025-06-10** concernant la modification de l'horaire de travail du poste de concierge du Centre récréoaquatique, prévu à l'annexe S de la convention collective du *Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301, cols bleus*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et résolu d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente **2025-06-10** avec le *Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301, cols bleus*, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... 2025-08-401	CONFIRMATION D'EMBAUCHE ACHETEUR SÉNIOR SERVICE DES FINANCES
--	---

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu de confirmer l'embauche de **M. Redouane Karim** au poste permanent d'« *acheteur sénior* » au Service des finances, rétroactivement au 18 août 2025, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-08-402

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
CHAUFFEUR JOURNALIER « C »
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et résolu de confirmer l'embauche de **Mme Véronique Bourcier** au poste permanent de « *chauffeur journalier « C »* » au Service des travaux publics, et ce, rétroactivement au 14 juillet 2025. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301, cols bleus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-08-403

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
CONSEILLER EN SYSTÈME D'INFORMATION
SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu de confirmer l'embauche de **Mme Pascale Bourassa** au poste cadre permanent de « *conseiller en système d'information* » au Service des technologies de l'information, à compter du 15 septembre 2025, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation de *six (6) mois*.

QUE la présente résolution remplace celle portant le numéro CE-2025-07-019 adoptée lors de la séance ordinaire du Comité exécutif du 17 juillet 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-08-404

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL ET À L'ADMINISTRATION DE LA COUR
MUNICIPALE
SERVICES JURIDIQUES

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu de confirmer l'embauche de **Mme Valérie Lalonde** au poste permanent de « *préposé à l'accueil et à l'administration de la cour municipale* » aux Services juridiques, rétroactivement au 28 juillet 2025, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-08-405

DÉPÔT – RAPPORT D'EMBAUCHES
ET LISTE DES EMPLOYÉS POUR LESQUELS
UNE FIN D'EMPLOI EST RECOMMANDÉE POUR
LA PÉRIODE DU 16 JUIN AU 15 JUILLET 2025

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des ressources humaines du **Rapport des embauches** en vertu du *Règlement 1550 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser l'engagement de personnel* pour la période du **16 juin au 15 juillet 2025** et d'ordonner la fin d'emploi des employés apparaissant à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-08-406

NOMINATION D'UN POLICIER AUXILIAIRE

ATTENDU QUE la permanence d'un policier temporaire est recommandée;

ATTENDU les dispositions de la Convention collective des policiers et policières de Blainville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu de nommer **M. Nathan Neveu** à titre de *policier auxiliaire permanent*, et ce, rétroactivement au 29 juin 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2025-08-407**

**SUSPENSION DE CERTAINES FONCTIONS
DE L'EMPLOYÉ N° 102070**

ATTENDU les événements reprochés à l'employé n° **102070**;

ATTENDU la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines en date du 25 juillet 2025.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu d'ordonner la suspension des fonctions de *spécialiste de formation* et de *formateur spécialiste de travail* de l'employé n° **102070**, pour la période du 24 juillet au 19 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2025-08-408**

**AUTORISATION - PARTICIPATIONS D'ÉLUS
À DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu d'autoriser les membres du conseil identifiés à l'Annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante à représenter la Ville aux différentes activités apparaissant à cette annexe et, le cas échéant, à ratifier ces participations.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée, le cas échéant, à rembourser aux membres du conseil leurs dépenses sur présentation des pièces justificatives et à approprier les dépenses liées à ces activités à même les postes budgétaires *02.110.00.305*, *02.110.00.310* et *02.131.00.305*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2025-08-409**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES PROJETS
CONTRIBUANT À LA MISE EN PLACE DE LA TRAME VERTE ET
BLEUE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL
ACQUISITION D'UN MILIEU NATUREL**

ATTENDU QUE la Ville de Blainville souhaite acquérir le lot projeté **6 696 454** du Cadastre du Québec, couvrant une superficie de 216 314,2 mètres carrés et qui abrite des milieux naturels, milieux humides et terrestres, faisant partie de la grande tourbière de Blainville, afin de consolider cette dernière;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) met à la disposition des organismes admissibles un *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2*;

ATTENDU QUE le projet de la Ville de Blainville satisfait aux exigences du Programme et peut bénéficier de cette aide financière.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et résolu :

- **DE DÉPOSER** à la Communauté métropolitaine de Montréal une demande de financement pour le projet d'acquisition d'un milieu naturel (lot **6 696 454**) dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2;

- **DE SIGNIFIER** à la Communauté métropolitaine de Montréal l'engagement de la Ville de Blainville à assumer sa part d'investissement au projet;
- **DE SIGNIFIER** à la Communauté métropolitaine de Montréal l'engagement de la Ville de Blainville à réaliser les activités de communication énoncées dans la demande de financement;
- **DE SIGNIFIER** à la Communauté métropolitaine de Montréal l'engagement de la Ville de Blainville à maintenir l'accès gratuit et assurer un suivi de conservation à des fins écologiques des milieux naturels visés par le projet par des mesures appropriées, notamment en inscrivant la propriété acquise au Répertoire métropolitain des initiatives municipales de conservation;
- **D'AUTORISER** la directrice du Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique à signer pour et au nom de la Ville la convention à intervenir avec la Communauté métropolitaine de Montréal et d'autoriser le chef de division de l'environnement et de la transition écologique à agir, à titre de chargé de projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-08-410

DÉPÔT – DÉCLARATION D'INTÉRÊTS
PÉCUNIAIRES AMENDÉE

ATTENDU QUE l'article 360.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* impose à tout membre du conseil l'obligation d'aviser par écrit le greffier de tout changement significatif apporté aux renseignements contenus dans sa dernière déclaration annuelle d'intérêts pécuniaires;

ATTENDU QUE le greffier doit en faire rapport au conseil à la première séance ordinaire qui suit.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu de prendre acte du dépôt par le greffier d'une déclaration amendée de ses intérêts pécuniaires signée par **M. Jean-François Pinard**, le tout conformément à l'article 360.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Madame Michèle Murray quitte son siège à 20 h 56 pendant le déroulement de ce point à l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-08-411

MAINTIEN DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DONS
AUX PARTIS POLITIQUES MUNICIPAUX
DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

ATTENDU l'annonce par le gouvernement du Québec de l'abolition du crédit d'impôt provincial pour les dons aux partis politiques municipaux à compter du 1^{er} janvier 2026;

ATTENDU QUE lors des élections municipales de 2021, à l'échelle de la province, seuls 2 954 postes de mairesses/maires ou conseillères/conseillers ont été pourvus par scrutin, alors que 4 970 avaient été élus par acclamation, et n'avaient en conséquence fait l'objet que d'une seule et unique candidature;

ATTENDU QUE les partis politiques municipaux sont un moteur important de la vitalité démocratique locale, aidant à solliciter des candidatures de qualité pour les citoyens;

ATTENDU QUE les partis politiques municipaux contribuent grandement aux débats locaux sur divers enjeux, que ce soit en matière d'aménagement du territoire, de développement économique et de niveau de services publics à la population;

ATTENDU QUE ce faisant, les partis politiques municipaux contribuent à hausser le taux de participation aux élections municipales;

ATTENDU QUE la disparition de ce crédit d'impôt rendra beaucoup plus difficile la sollicitation de dons pour les partis politiques municipaux auprès des citoyens et compliquera d'autant les opérations de ceux-ci.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu :

- **DE DEMANDER** au gouvernement du Québec de rétablir, pour les années 2026 et suivantes, le crédit d'impôt provincial pour don à un parti politique municipal;
- **DE TRANSMETTRE** copie de la présente résolution au premier ministre du Québec et député de l'Assomption, Monsieur François Legault, au ministre des Finances, Monsieur Eric Girard, à la députée de Repentigny et ministre de l'Éducation supérieure, Madame Pascale Déry, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest, à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités.

Madame Michèle Murray reprend son siège à 20 h 58 pendant le déroulement de ce point à l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-08-412

**OCTROI DE SUBVENTIONS
ET AIDES FINANCIÈRES**

ATTENDU la Politique municipale d'aide et de support financier actuellement en vigueur à la municipalité;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles à même le budget afin de soutenir financièrement des organismes, partenaires, ou citoyens dans la réalisation de projets, ainsi qu'au Fonds de l'excellence.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu d'autoriser ou d'entériner le versement des subventions et autres formes d'aides financières apparaissant aux deux (2) listes jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier les dépenses à même les postes budgétaires 02.110.00.693 et 02.110.00.972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-08-413

**ACQUISITION DES LOTS PROJETÉS
6 696 454 ET 6 670 979**

ATTENDU QUE la directrice générale a signé, pour et au nom de la ville, en date du 24 juillet 2025, une promesse d'achat des lots projetés **6 696 454** et **6 670 979** du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, laquelle offre a été acceptée le 25 juillet 2025;

ATTENDU QUE cette promesse d'achat est conditionnelle à son acceptation par le conseil municipal;

ATTENDU QUE le lot **6 696 454**, d'une superficie de deux cent seize mille trois cent quatorze mètres carrés et deux dixièmes (216 314,2 m. c.), abrite des milieux naturels faisant partie de la grande tourbière de Blainville et que son acquisition servira à consolider cette dernière;

ATTENDU QUE les coûts d'acquisition du lot **6 696 454** pourraient être admissibles à une subvention de la CMM dans le cadre du *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2.*

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu d'autoriser l'acquisition des lots projetés **6 696 454** et **6 670 979** du Cadastre du Québec, au prix et selon les termes et conditions prévus à l'offre d'achat jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier le prix d'acquisition à même le poste budgétaire 05.900.45.000 (*surplus accumulé affecté – vente de terrains*).

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente à intervenir ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-08-414

**AUTORISATION DE SIGNATURE
TRANSACTION ET QUITTANCE MUTUELLE ET RÉCIPROQUE –
DOSSIER 700-17-018701-226
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.**

ATTENDU le litige opposant **BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.** à la Ville de Blainville, dans le dossier de la Cour supérieure du Québec portant le numéro 700-17-018701-226, en réclamation d'honoraires et services additionnels en vertu d'un contrat de service intervenu entre les parties;

ATTENDU QUE dans le même dossier, la Ville de Blainville réclame à **BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.** le remboursement des sommes encourues pour l'installation d'équipements de climatisation d'appoint aux ateliers municipaux au cours des périodes estivales 2022 et 2023;

ATTENDU QUE les parties désirent régler à l'amiable le litige les opposant dans le but d'éviter les frais et les inconvénients d'un débat judiciaire contesté;

ATTENDU QUE suite à des négociations, une entente de règlement hors cour est intervenue entre les parties, en vertu de laquelle la somme de 86 153,33 \$ défrayée par la Ville pour la climatisation d'appoint lui est remboursée, et un montant de 70 000 \$, plus taxes, incluant un solde contractuel de 15 000 \$, est payé à **BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.** par la Ville;

ATTENDU QU'il y a lieu d'entériner l'entente de règlement hors cour intervenue entre les parties.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu :

- **D'ACCEPTER** l'entente de règlement hors cour intervenue entre la Ville de Blainville et **BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.** dans le dossier de la Cour supérieure du Québec portant le numéro 700-17-018701-226 et d'autoriser le directeur des Services juridiques et greffier, ou en son absence la directrice adjointe des Services juridiques et greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, la *Transaction et quittance mutuelle et réciproque* confirmant le règlement hors cour du litige;
- **D'AUTORISER** le paiement à la firme **BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.** d'une somme de **80 482,50 \$**, à titre de paiement final et intégral, en capital, intérêts, frais et indemnité additionnelle, de toute somme due par la Ville de Blainville à cette firme dans le cadre du dossier 700-17-018701-226 de la Cour supérieure du Québec et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1570.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-08-415

**DÉPÔT – CERTIFICATS DU GREFFIER CONCERNANT LA
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT
RÈGLEMENTS 1701 À 1704**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu de prendre acte du dépôt par le greffier des certificats concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue du **21 au 25 juillet 2025** sur les règlements suivants :

- ***Règlement 1701*** décrétant des dépenses en immobilisation pour des travaux de réfection, d'amélioration et d'aménagement de chaussées, de pistes cyclables, de mesures de modération de vitesse, et un emprunt de 9 450 000 \$ à ces fins.
- ***Règlement 1702*** décrétant des dépenses en immobilisation pour des travaux de réaménagement et de mise aux normes de parcs, la production de plans concepts pour des infrastructures sportives et communautaires ainsi que la mise en valeur et l'acquisition de milieux naturels, et un emprunt de 5 700 000 \$ à ces fins.

- ***Règlement 1703 décrétant des dépenses en immobilisation pour des travaux de réfection de bâtiments et de toitures, le remplacement du réseau d'éclairage décoratif, l'ajout d'équipements de préemption sur des feux de circulation, des travaux visant à améliorer la sécurité aux abords des écoles et des services professionnels, et un emprunt de 7 400 000 \$ à ces fins.***
- ***Règlement 1704 décrétant des dépenses en immobilisation pour des travaux de réhabilitation du réseau d'aqueduc, l'inspection des réseaux d'égouts et d'aqueduc, le nettoyage de bassins de rétention ainsi que la construction d'un réservoir, et un emprunt de 10 850 000 \$ à ces fins.***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-08-416

DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES
DÉLÉGATION DE POUVOIRS
ET VIREMENTS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière de la liste des dépenses autorisées et des virements budgétaires effectués au cours du mois de **juillet 2025** en vertu de la délégation de pouvoirs contenue au *Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-08-417

DON DE VÊTEMENTS À L'ORGANISME RENAISSANCE

ATTENDU QUE la Ville, via son Service de police, procède à la saisie de plusieurs vêtements dans le cadre de ses opérations;

ATTENDU QU'il n'y aura pas de vente à l'encan à l'automne 2025 et qu'il serait difficile de se départir de ses vêtements d'une autre manière.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu de faire don des vêtements saisis par le Service de police de la Ville à l'organisme **RENAISSANCE**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Stéphane Bertrand quitte son siège à 21 h 04.

RÉSOLUTION...
2025-08-418

VENTE D'UN BIEN PAR APPEL D'OFFRES VIA LE
CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG)
DOSSIER AO 25-0333

ATTENDU QUE la division de l'approvisionnement a fait appel au service de la gestion et de la disposition des biens du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour la vente d'un bien qui n'est plus nécessaire ou utile aux activités de la Ville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et résolu :

D'AUTORISER la vente du lot du dossier AO 25-0333 pour un montant total de **545,00 \$**, taxes non applicables, de la façon suivante :

<u>Lot</u>	<u>Description</u>	<u>Fournisseur</u>	<u>Prix</u>	<u>Frais de gestion</u>
#1	Laveuse commerciale utilisée pour laver les habits de combat de pompier (bunker), 120 volts, 18 ampères. Dimensions : 48½" de haut x 26" de long x 26" de large. Âgée de plus de 20 ans. Marque: Maytag Modèle: AT18PN3 Série: 100006 Problème connu : aucun. Sans garantie.	Municipalité de Val-Alain	545,00 \$	35 %

D'AUTORISER la directrice du Service des finances et trésorière à déposer le revenu de cette vente au poste budgétaire 01.233.50.000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-08-419

**ACCEPTATION DE PROPOSITION
ACQUISITION, INSTALLATION ET DÉINSTALLATION
D'ÉQUIPEMENTS POUR LES VÉHICULES DU SERVICE
DE POLICE**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu d'accepter la proposition de la compagnie **LES SYSTÈMES CYBERKAR INC.** pour l'acquisition, l'installation et la désinstallation d'équipements pour les véhicules du Service de police, au montant de **98 711,41 \$ taxes incluses** et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de *48 mois*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-08-420

**AUTORISATION DE SIGNATURE
ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ÉCHANGE DE
SERVICES EN MATIÈRE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET
LES SINISTRES ENTRE LES VILLES DE BLAINVILLE ET DE BOIS-
DES-FILION**

ATTENDU les dispositions des articles 468 et suivant de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19) et de l'article 33 de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ c. S-3.4).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et résolu d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville l'*Entente intermunicipale relative à l'échange de services en matière de protection contre l'incendie et les sinistres entre les villes de Blainville et de Bois-des-Filion*, laquelle entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-08-421

**ACCEPTATION DE PROPOSITION
DOSSIER DP2025-074
TRAVAUX DE PEINTURE AU CENTRE GUY-FRIGON
ET À L'ARÉNA**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu d'accepter la proposition de la compagnie **RODRIGUE PEINTRE DÉCORATEUR LTÉE** pour des travaux de peinture au centre Guy-Frigon et à l'aréna, au montant de **66 329,08 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1672.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-08-422

**AUTORISATION DE SIGNATURE
ADDENDA N° 1 À L'ENTENTE RELATIVE AU
PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD**

ATTENDU QUE la Ville de Blainville est partie à l'*Entente relative au Parc linéaire Le P'tit Train du Nord*, en vigueur depuis 2018 et renouvelée en 2023;

ATTENDU QUE l'organisme *Parc linéaire Le P'tit Train du Nord* a préparé un projet d'Addenda n° 1 modifiant ladite entente afin, notamment, de tenir compte de l'évolution du rôle de l'organisme, des nouveaux besoins opérationnels et de préciser les responsabilités des parties signataires.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'**Addenda n° 1 à l'Entente relative au Parc linéaire Le P'tit Train du Nord** entre les Municipalités régionales de comtés de la Rivière-du-Nord, des Pays-d'en-Haut, des Laurentides et d'Antoine-Labelle, les villes de Bois-des-Filion, Blainville, Rosemère, Lorraine, Sainte-Thérèse, Saint-Jérôme, Mirabel, Boisbriand et Sainte-Anne-des-Plaines et l'organisme « Parc linéaire Le P'tit train du Nord », lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier la dépense à même le poste budgétaire 02.710.00.972.

Monsieur Stéphane Bertrand reprend son siège à 21 h 07 pendant le déroulement de ce point à l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-08-423

**AUTORISATION DE SIGNATURE
CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE
RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT DURANT
LES SERVICES DE LOISIR OFFERTS EN 2025-2026
ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES
HANDICAPÉES DES LAURENTIDES**

ATTENDU QUE la convention d'aide financière a pour objet l'octroi, par l'**Association régionale de loisirs pour personnes handicapées des Laurentides (ARLPH LAURENTIDES)** à la Ville de Blainville, d'une aide financière maximale de 34 425 \$, conformément au *Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH)* du ministère de l'Éducation, pour la réalisation de l'accompagnement durant les services de loisir offerts en 2025-2026, tel que déposé lors de l'appel de projet.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, à signer pour et au nom de la Ville, la *Convention d'aide financière* pour la réalisation de l'accompagnement durant les services de loisir offerts en 2025-2026 entre **ARLPH LAURENTIDES** et la Ville de Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-08-424

**AUTORISATION DE SIGNATURE
PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION DE NATATION
GROUPE AQUATIQUE MILLE-ÎLES NORD INC. (G.A.M.I.N.) –
SAISONS 2025-2026 À 2029-2030**

ATTENDU QUE la Ville est signataire d'un protocole d'entente, avec plusieurs municipalités de la région et l'association de natation Groupe Aquatique Mille-Îles Nord inc. (G.A.M.I.N.), relatif aux activités que l'Association tient au Centre récréoaquatique;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler cette entente pour les saisons 2025-2026 à 2029-2030.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, le **Protocole d'entente avec l'Association de natation Groupe Aquatique Mille-Îles Nord inc. (G.A.M.I.N.) et les villes de Mirabel, Lorraine, Rosemère et Sainte-Thérèse** pour les saisons 2025-2026 à 2029-2030, lequel protocole est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier les sommes nécessaires à la contribution financière de la Ville à même le poste budgétaire 01.237.13.020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-08-425

**ACCEPTATION DE PROPOSITION
DOSSIER DP2025-024-1
NETTOYAGE DES CONDUITS DE VENTILATION**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et résolu d'accepter la proposition de la compagnie **9184-4142 QUÉBEC INC. (DÉSINFECTAIR)** pour le nettoyage des conduits de ventilation dans divers bâtiments, au montant de **87 093,56 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les postes budgétaires 02.811.00.531, 02.812.00.531, 02.818.00.531, 02.819.00.531 et 02.820.00.531.

Monsieur Serge Paquette quitte son siège à 21 h 11 pendant le déroulement de ce point à l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-08-426

**ACCEPTATION DE PROPOSITION
DOSSIER DP2025-055
RÉFECTION DE LA TOITURE, DES GOUTTIÈRES
ET DES ARRÊTS DE NEIGE POUR LE CHALET DU
PARC JACQUES-VIGER**

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et résolu d'accepter la proposition de la compagnie **TOITURE PERREAULT INC.** pour la réfection de la toiture, des gouttières et des arrêts de neige pour le chalet du parc Jacques-Viger, au montant de **86 231,25 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.816.00.531.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-08-427

**ACCEPTATION DE PROPOSITION
DOSSIER DP2025-067
INSTALLATION DE COMPOSANTES ÉLECTRIQUES SUR
DIFFÉRENTS BÂTIMENTS ET LAMPADAIRES DE LA VILLE**

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu d'accepter la proposition de la compagnie **J.N.A LEBLANC ÉLECTRIQUE LTÉE** pour l'installation de composantes électriques sur différents bâtiments et lampadaires de la Ville, au montant de **58 625,75 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1695.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-08-428

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2022-071 P
GESTION DU SITE DE DÉPÔT DES NEIGES USÉES
AU 100, RUE OMER-DESERRÉS**

ATTENDU QUE par sa résolution **2022-10-591** adoptée le 11 octobre 2022, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **LES ENTREPRISES GRAVEL INC.** pour la gestion du site de dépôt des neiges usées pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023;

ATTENDU QUE le contrat prévoit quatre (4) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2025, il s'agit de la troisième année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu de renouveler le contrat de la compagnie **LES ENTREPRISES GRAVEL INC.** pour la gestion du site de dépôt des neiges usées pour la période du 1^{er} novembre 2025 au 31 octobre 2026, au montant de **598 099,95 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.331.00.443.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-08-429

**RENOUVELLEMENT DE CONTRATS
DOSSIER SA2022-061 P
DÉNEIGEMENT DE LA MAISON DES NAISSANCES,
DU POSTE DE POLICE, DE LA CASERNE SUD ET
DE TROIS (3) STATIONNEMENTS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE par sa résolution **2022-10-587** adoptée le 11 octobre 2022, le conseil acceptait les plus basses soumissions conformes des compagnies **EXCAVATION P. DUPRAS INC.** et **9268-4737 QUÉBEC INC. (SAM EXTÉRIEUR 2012)** pour le déneigement de la maison des naissances, du poste de police, de la caserne sud et de trois stationnements municipaux pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 30 avril 2023;

ATTENDU QUE le contrat prévoit trois (3) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2025, il s'agit de la dernière année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu de renouveler les contrats des compagnies suivantes pour le déneigement de la maison des naissances, du poste de police, de la caserne sud et de trois stationnements municipaux pour la période du 1^{er} novembre 2025 au 30 avril 2026 :

Lot 1 (*Maison des naissances*) : **EXCAVATION P. DUPRAS INC.** au montant total de **6 353,62 \$ taxes incluses**;

Lot 2 (*Poste de police et caserne sud*) : **9268-4737 QUÉBEC INC. (SAM EXTÉRIEUR 2012)** au montant total de **28 208,92 \$ taxes incluses**;

Lot 3 (*3 stationnements municipaux*) : **9268-4737 QUÉBEC INC. (SAM EXTÉRIEUR 2012)** au montant total de **37 283,15 \$ taxes incluses**.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier ces dépenses à même les postes budgétaires 02.330.00.443 et 02.818.00.443.

Monsieur Serge Paquette reprend son siège à 21 h 13 pendant le déroulement de ce point à l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Marie-Claude Perron quitte son siège à 21 h 14.

**RÉSOLUTION...
2025-08-430**

**ACCEPTATION DE PROPOSITION
DOSSIER 7210-2026-011
RÉFECTION DE TOITURE – ARCHITECTURE
PRÉPARATION DES PLANS & DEVIS ET SURVEILLANCE DES
TRAVAUX - MAISON DES ASSOCIATIONS**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et résolu d'accepter la proposition de la firme **L'ÉCUYER LEFAIVRE ARCHITECTES INC.** pour la préparation des plans et devis préliminaires et définitifs ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre de la réfection de la toiture de la Maison des associations, au montant de **63 857,14 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 03.615.04.414 (au Règlement 1703 suite à son approbation)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2025-08-431**

**AUTORISATION DE SIGNATURE
ACQUISITION D'UNE SERVITUDE RÉELLE ET PERPÉTUELLE POUR
UNE CONDUITE D'AQUEDUC
SUR UNE PARTIE DU LOT 2 854 929
HYDRO-QUÉBEC - DOSSIER 7210-2025-022**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu d'autoriser l'acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle sur une partie du lot **2 854 929** du Cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 360 mètres carrés, appartenant à **HYDRO-QUÉBEC**, pour l'implantation d'une conduite d'aqueduc souterraine dans le cadre du projet de bouclage du réseau d'aqueduc, entre les rues de Falaise et Paul-Albert, le tout aux conditions énoncées à la proposition datée du 30 juillet 2025, référence 1402-023/414264, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier la dépense à même les fonds prévus au Règlement 1698.

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2025-08-432**

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER 7210-2025-032-PDS
BOULEVARD MICHÈLE-BOHEC
PISTE CYCLABLE ENTRE LE RUISSEAU GOHIER
ET LA RUE GILLES-VIGNEAULT - INGÉNIERIE PRÉPARATION DES
PLANS & DEVIS ET SURVEILLANCE**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la firme **EFEL EXPERTS-CONSEILS INC.** pour la préparation des plans & devis et la surveillance des travaux dans le cadre de la construction d'une piste cyclable sur le boulevard Michèle-Bohec, entre le ruisseau Gohier et la rue Gilles-Vigneault, au montant de **88 990,65 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 03.615.02.414 (au Règlement 1701 suite à son approbation).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-08-433

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER 7210-2026-002-PDS
RÉFECTION D'UN TRONÇON DE LA ROUTE VERTE
INGÉNIERIE – PRÉPARATION DES PLANS & DEVIS
ET SURVEILLANCE

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la firme **ARTELIA CANADA INC.** pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre de la réfection d'un tronçon de la Route Verte, au montant de **75 883,50 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 03.615.02.414 (au Règlement 1701 suite à son approbation).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Marie-Claude Perron reprend son siège à 21 h 16.

RÉSOLUTION...
2025-08-434

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER 7210-2026-023-PDS
BASSINS DE RÉTENTION FONTAINEBLEAU PHASE 2
(RONCOLO ET D'AMBROISE) – MISE AUX NORMES
INGÉNIERIE – PRÉPARATION DES PLANS & DEVIS
ET SURVEILLANCE

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la firme **EFEL EXPERTS-CONSEILS INC.** pour la préparation des plans & devis et la surveillance des travaux dans le cadre de la phase 2 de la mise aux normes des bassins de rétention Roncolo et d'Ambroise du secteur Fontainebleau, au montant de **72 089,33 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 03.615.05.414 (au Règlement 1704 suite à son approbation).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-08-435

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2025-021 P
ACQUISITION DE CINQ VÉHICULES UTILITAIRES
SPORT DE POLICE

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **LÉVEILLÉ FORD INC.** pour l'acquisition de cinq véhicules utilitaires sport de police, au montant de **356 491,49 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de *60 mois*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-08-436

ACCEPTATION DE SOUMISSIONS
DOSSIER SA2025-045 P
LOCATION DE MACHINERIE LOURDE, AVEC OPÉRATEUR, POUR
LES OPÉRATIONS HIVERNALES
1^{ER} DÉCEMBRE 2025 AU 4 AVRIL 2026

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et résolu d'accepter les plus basses soumissions conformes de la compagnie **9281-6149 QUÉBEC INC. (LOCATION ALARIE)** pour la location de machinerie lourde, avec opérateur, pour les opérations hivernales, pour la période du 1er décembre 2025 au 4 avril 2026, avec possibilité de renouvellement de deux (2) ans, comme suit :

- Pour le **LOT 1 (souffleuse à neige)**, au montant de **26 674,20 \$ taxes incluses**;
- Pour le **LOT 2 (niveleuse)**, au montant de **50 014,13 \$ taxes incluses**.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.330.00.513.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-08-437

ACCEPTATION DE PROPOSITION
VERDISSEMENT URBAIN

ATTENDU QUE la Ville de Blainville souhaite mettre en place un programme de déminéralisation et de plantation d'arbres subventionné pour les propriétaires d'industries, de commerces et d'institutions (ICI), conformément à l'objectif 1.5 du *Plan de transition écologique*, afin d'augmenter la couverture végétale sur le territoire;

ATTENDU QUE la Ville a adopté son *Plan de lutte contre les îlots de chaleur* qui prévoit d'accompagner et de subventionner les projets de déminéralisation et de plantation d'arbres sur les terrains des industries, des commerces et des institutions (ICI);

ATTENDU QUE la Ville a obtenu une subvention de 424 000 \$ du programme « Accélérer la transition climatique locale » de la part du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

ATTENDU QUE le programme proposé par l'organisme **CANOPÉE** vise à rencontrer, à sensibiliser et à mobiliser les propriétaires des ICI sur les moyens de s'adapter face aux changements climatiques;

ATTENDU QUE le programme vise à mettre en plan des solutions privilégiées, à faire les demandes de permis auprès de la Ville, à réaliser les travaux et à faire l'entretien des arbres plantés.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et résolu d'accepter la proposition de l'organisme **canopée** pour déployer le programme municipal de déminéralisation et de plantation d'arbres sur les terrains des industries, des commerces et des institutions (ICI) désirant participer sur une base volontaire, pour montant n'excédant pas **350 000 \$ taxes incluses** et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire *05.900.65.000 (fonds de transition écologique)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-08-438

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2025-069 P
FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN ABRI
EXTÉRIEUR PERMANENT

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **LES INDUSTRIES PERMO INC.** pour la fourniture et l'installation d'un abri extérieur permanent dans la cour des ateliers municipaux, au montant de **298 389,96 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1698.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-08-439

MODIFICATION DE CONTRAT
DOSSIER SG2025-016 P
MISE EN VALEUR DU CORRIDOR ÉCOLOGIQUE
DE CHAMBÉRY

ATTENDU QUE les plans et devis pour l'aménagement des sentiers du boisé de Chambéry, préparés en 2024 par Nature-Action Québec dans le cadre du contrat SG2025-016 P – Mise en valeur du corridor écologique de Chambéry, étaient basés sur les relevés des milieux humides réalisés entre l'automne 2022 et le printemps 2023;

ATTENDU QUE l'estimation des coûts des travaux préparée par Nature-Action était alors de 3 860 000,00 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres public, un mandat a été octroyé à Groupe Lago inc. par la résolution 2025-02-114, datée du 18 février 2025, pour la mise en valeur du corridor écologique de Chambéry, lequel comprenait l'aménagement des sentiers du boisé de Chambéry, pour un montant de 1 942 418,69 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE les travaux ont débuté en mars 2025;

ATTENDU QU'un relevé des niveaux d'eau réalisé par Nature-Action Québec au printemps 2025 a permis d'observer plusieurs zones terrestres inondées;

ATTENDU QUE de nombreux sentiers en milieux terrestres risquent d'être impraticables pendant plusieurs semaines à chaque année en raison des redoux hivernaux ou de précipitations intenses de plus en plus fréquentes;

ATTENDU QUE plusieurs sentiers en milieux terrestres exposés aux redoux hivernaux ou aux précipitations intenses nécessiteraient des travaux d'entretien et des réparations plus fréquentes;

ATTENDU QUE la solution de rechange serait de remplacer plusieurs sections de sentiers par des trottoirs en bois, afin d'assurer la praticabilité à l'année et de minimiser les coûts de réparation et d'entretien;

ATTENDU QU'en raison de la faible capacité des sols en place, des contreventements devront être installés pour solidifier les trottoirs de bois, lesquels n'étaient pas prévus dans les documents d'appel d'offres;

ATTENDU QU'une modification de contrat est requise afin d'ajouter des longueurs de trottoirs de bois, de retirer des sections de sentiers et d'ajouter des travaux de contreventements afin de solidifier les trottoirs en bois, pour un total de 1 225 519,72 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE la Ville bénéficie d'une subvention de la CMM dans le cadre de la mise en œuvre de la Trame verte et bleue – phase 2 pour ces travaux, pour un montant maximum de 2 308 000,00 \$.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et résolu d'accepter la **directive de changement n° 4** au montant total de **1 225 519,72 \$ taxes incluses**, dans le cadre du contrat SG2025-016 P - Mise en valeur du corridor écologique de Chambéry, afin de remplacer plusieurs sections de sentiers par des trottoirs en bois, payable à l'entreprise **GROUPE LAGO INC.**, de modifier le contrat en conséquence et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1688.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

PAROLE AU CONSEIL

RÉSOLUTION...
2025-08-440

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et résolu que la séance soit levée à 21 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) Liza Poulin

MAIRESSE

(S) Patrick St-Amour

GREFFIER